



COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AVRIL 2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2018

2^e SÉANCE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 5 avril, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (à partir du point n° 1) Sabah CABELLO SANCHEZ, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohammed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, (jusqu'au vœu présenté par le groupe « Agir pour Villeneuve-Saint-Georges »), Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Sylvie RICHETON
Guillaume POIRET a donné procuration à Marema GAYE
Maurice BELVA a donné procuration à Daniel HENRY
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (jusqu'au compte rendu du 30 novembre 2017)
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration Yannick PILATTE
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Alexandre BOYER
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ,
Jocelyne LAVOCAT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Mubbashar KHOKHAR
Nadia BEN MOUSSA
Imen GUEDDA
Jean-Paul ESPINAR (à partir du vœu présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges Sécurité »)
Dominique JOLY
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services
Laura BAILLY, Responsable du service achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LA MAIRE

Mme la Maire

« Depuis notre dernier Conseil, le climat général du pays a changé. Un vent de contestation se lève contre la politique du gouvernement. Des EHPAD aux universités, des hôpitaux aux retraités, des enseignants aux salariés du commerce, des agents des services publics aux cheminots, des millions de salariés du public comme du privé ne supportent plus le sort qui leur est fait pendant que les profits et le service aux actionnaires battent des records. Après les contre-réformes du droit au travail, les attaques contre les chômeurs, la diète imposée aux collectivités locales, voici qu'avec le dépeçage envisagé de la SNCF, le sentiment croit que c'est tout un monde social qui est en train d'être méthodiquement détruit au détriment de chacune et chacun dans sa vie professionnelle comme privée. C'est bien l'intérêt général humain et environnemental qui est en cause.

Mardi matin, je suis allée à la rencontre des cheminots sur le site ferroviaire de Triage accompagnée d'élus du département et de la Région, siégeant au STIF, et d'un parlementaire. Une matinée passionnante d'échanges avec des agents du site où l'on prend toute la mesure de la diversité et de la richesse des métiers, des savoir-faire, des compétences mobilisées, du sens aigu du service public de ces salariés et en même temps les gâchis de cette logique de rentabilité et de concurrence qui mine depuis des années cette grande entreprise.

Le problème de notre entreprise ferroviaire n'est pas le cheminot, mais le coût du capital qui étrangle l'entreprise. Le statut des cheminots, loin d'être un privilège, pourrait être un outil de base pour inventer un statut garantissant une sécurité dans le travail, la formation, le logement pour toutes et tous. Les questions en débat autour de la SNCF réclament un saut politique qualitatif pour affronter les défis liés à la sécurité, l'environnement, l'aménagement et la vie des territoires, la coopération avec les autres pays européens, en développant notamment le transport du fret par rail. Nous disposons à Villeneuve de potentiels et d'atouts formidables. C'est justement ce que nous essayons de valoriser au travers notamment du contrat d'intérêt national.

Oui, il y a des urgences sociales, écologiques, démocratiques, qui taraudent en profondeur notre société. Ces urgences résonnent fortement dans cet appel de 100 élus de sensibilité politique différente, de l'association « Ville & Banlieue », animée notamment par mon ami Philippe Rio, maire de Grigny. Je cite :

« [...] Nous n'en pouvons plus. Nombre d'entre nous, qui portons à bout de bras les réponses au besoin d'égalité, de liberté et de fraternité pour les presque 6 millions d'habitants de nos 900 communes métropolitaines et ultramarines, sommes éreintés. Quand d'autres sont premiers de cordée, nous vivons comme premiers de tranchée. Si le maire tombe, c'est toute la République qui chute. »

Le même appel après avoir dénoncé, je cite : « [...] le mépris hautain des ministres à notre endroit et celui de nos concitoyens et le populisme monarchiste d'une caste de marquis libéraux qui nuit gravement à la santé de notre République porte l'exigence de moyens budgétaires significatifs et immédiats pour la rénovation urbaine et l'accompagnement social



formatif d'insertion professionnelle, sanitaire, culturelle, préventive de la délinquance et des radicalisations dont ont besoin les habitants de nos quartiers. »

Cet appel nous interpelle tous. Il en dit long sur la gravité extrême de la situation de nombreuses communes, quartiers, qui se vivent comme des oubliés de la République.

Hier matin, je participais à une réunion avec l'ANRU et des représentants des services de l'État pour faire avancer notre projet de rénovation urbaine pour le Quartier Nord et – à une plus petite échelle – du Plateau. C'est une bataille permanente pour obtenir les crédits et l'engagement de l'État à la hauteur de ce projet. Je dois dire que la tonalité de cette réunion a été positive. Nos efforts et notre détermination ne sont pas vains.

Oui, nous sommes pleinement mobilisés pour construire avec les Villeneuvois l'avenir de notre ville. Le 21 mars dernier, nous nous sommes retrouvés avec 80 habitants qui s'étaient investis dans la démarche « Imagine Villeneuve » pour travailler cette fois sur la mise en œuvre des engagements. Un travail en atelier avec des élus, des services de la Ville et des habitants se met en place. Nous nous retrouverons le 30 mai prochain.

Le 21 mars dernier, lors de la table ronde consacrée au projet de renaturation des berges de l'Yerres, tous les partenaires du projet (État, Département, Métropole du Grand Paris, Territoire, Région, Agence de l'eau, SyAGE, EPA ORSA) ont confirmé leur accord et leur engagement pour accélérer et étendre le projet à toute la zone inondable. Il a été également convenu, comme nous le souhaitions, de confier le pilotage de ce projet à l'EPA ORSA. C'est une excellente nouvelle qui doit se concrétiser. Une nouvelle réunion, sous l'égide du préfet, est prévue fin mai pour faire le point sur la construction du projet, l'engagement des différents partenaires et le calendrier de travail.

Je voudrais donner quelques informations sur plusieurs événements à venir. Le 19 mai aura lieu la traditionnelle balade à vélo organisée par le Conseil municipal des enfants. Cette balade permet aux familles avec ou sans enfants de partager un moment convivial, de promouvoir les circulations douces tout en découvrant les aménagements du territoire. Du 23 au 30 mai 2018 se déroulera la troisième édition de la « Semaine des Mémoires » à Villeneuve-Saint-Georges sur le thème « travail et luttes sociales » travaillé en partenariat avec des associations locales, le collège Brossolette, le CME et les services de la Ville à l'occasion des 50 ans de Mai 68 à travers des expositions, conférences-débats, projections de films, sorties intergénérationnelles au musée de l'Histoire vivante de Montreuil et ateliers de calligraphie. Les habitants pourront découvrir et échanger sur les luttes sociales menées en France et à Villeneuve, du Front populaire à Mai 68, en passant par la grève de Draveil et Villeneuve-Saint-Georges en 1908, en mémoire de laquelle une plaque sera déposée le 29 mai place du 30 Juillet.

Enfin, nous vous invitons à participer le 17 juin prochain à une grande fête de la renaissance du centre-ville pour l'inauguration de la médiathèque, comme nous en avons pris l'engagement auprès des Villeneuvois lors de la démarche « Imagine Villeneuve ». Ils ont fortement exprimé leur souhait de se réapproprier et de rendre dynamique et vivant le cœur de notre ville.



Mesdames, messieurs, deux nouveaux actes dramatiques ont suscité depuis notre dernier Conseil une très forte émotion à travers tout le pays. Je veux parler de l'opération criminelle menée dans le supermarché de Trèbes par un homme se revendiquant de Daech, provoquant la mort de plusieurs clients et employés du magasin, et aussi celle du lieutenant-colonel de gendarmerie, Arnaud Beltrame, qui dans un geste d'altruisme héroïque, a sacrifié sa vie pour en sauver une autre. Le 28 mars, nous étions rassemblés sur le parvis de la mairie pour leur rendre hommage. Je pense aussi à cette vieille dame, Mireille Knoll, rescapée de la rafle du Vél d'Hiv, assassinée parce qu'elle était juive.

Retenons pour finir la force de ces mots de la mère d'Arnaud Beltrame, incroyable de pudeur et de dignité, qui à la question « comment rendre hommage à votre fils » répond : « [...] en étant davantage citoyen, faire le bien autour de soi, ne pas avoir peur, continuer de vivre, apprécier la vie, aimer la vie, s'émerveiller devant une fleur qui s'ouvre, devant la mer, la montagne ».

Pour terminer, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame et à Mireille Knoll. »

Une minute de silence est observée en l'honneur de Mireille Knoll et Arnaud Beltrame.

M. BIYIK

Le quorum n'est pas complet. Vous êtes en effet 17 alors que vous devriez être 20. C'est régulièrement le cas. Peut-être faudrait-il mobiliser les troupes pour qu'elles viennent au Conseil municipal. En outre, nous découvrons sur table vos remarques concernant les inondations. Il était temps. Après la crue de 2016, aucun débat n'a permis de tirer les leçons des défaillances. Aucun retour d'expérience n'a eu lieu. Pire, lors du dernier Conseil municipal, le 13 mars, vous avez refusé de nous donner la parole pour en débattre. Nos demandes sont restées lettres mortes.

Malgré tous nos avertissements, malheureusement, les mêmes erreurs ont été commises cette année encore. Le mécontentement est le point commun qui caractérise les habitants des trois quartiers victimes de la submersion de leur patrimoine. La solution apportée par la municipalité a été l'évacuation. Or l'expérience a révélé qu'il était parfaitement possible de continuer à vivre provisoirement dans un environnement envahi par l'eau, à condition que les aménagements tant préventifs que curatifs soient apportés. Je pense à la possibilité d'être transporté, à la distribution du courrier, à l'évacuation des ordures ménagères, à la non-interruption de l'alimentation électrique, et au traitement jour et nuit des cas d'urgence par un poste de secours.

Dans le bulletin municipal, vous signalez que les dispositions contenues dans le PCS ont été mises en œuvre. Ce document ne fait pas l'objet d'une enquête publique. Il n'a pas été présenté aux membres du Conseil municipal. Je souhaite en connaître les raisons. De même, nous ne pouvons pas le consulter dans les locaux des services techniques municipaux.

Il y a un an, le CGEDD, organe dépendant du ministère de l'Environnement, mettait en cause le SyAGE quant à sa politique de prévention des crues de la rivière. Aucune réponse n'a été apportée. Un de nos administrés est décédé au début de l'année suite à une coupure prolongée



de l'alimentation électrique de son domicile. Le CGEDD avait pourtant signalé qu'il était nécessaire, dans les deux quartiers Sud, de mettre hors d'eau cette alimentation, mais cette remarque n'a pas été suivie par le SIPPEREC ou ENEDIS. Je rappelle que la commune est propriétaire du réseau basse tension.

Mme la Maire

Nous n'avons pas encore fait l'appel, Monsieur BIYIK. Je n'ai pas souhaité vous interrompre, mais vous ne respectez pas les règles du Conseil municipal. J'accepte de vous laisser vous exprimer exceptionnellement même si votre propos ne respecte pas la règle.

M. BIYIK

Je vous ai demandé la parole. Je poursuis donc ma prise de parole.

De nombreux habitants ont constaté l'insuffisance des dispositifs destinés à permettre la circulation des piétons. Par ailleurs, vous n'avez apporté depuis 2016 aucune solution aux nombreux cambriolages dont ont été victimes les Villeneuvois.

Mme la Maire

Comptez-vous évoquer tous les problèmes relatifs à Villeneuve-Saint-Georges ? J'ai entendu votre propos concernant les inondations. Nous vous avons d'ailleurs transmis un document comme je m'y étais engagée.

Il est procédé à l'appel nominal.

- Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

M. GAUDIN

En ce qui concerne le fonctionnement, je souhaite, madame, que vous précisiez à quel moment vous considérez que le Conseil municipal est ouvert. Quel acte ouvre le Conseil ?

Mme la Maire

La désignation du secrétaire de séance ouvre le Conseil.

M. GAUDIN

Dans ce cas, votre déclaration liminaire ne fait pas partie du Conseil. Elle n'a donc pas à figurer dans le compte rendu. Je vous remercie.

M. DUTHEIL

Tout cela ne fait pas avancer le Conseil municipal.

Cela dit, si la déclaration ne peut juridiquement pas être intégrée au compte rendu, la municipalité demeure libre de considérer que préalablement audit Conseil, Madame la Maire a prononcé une déclaration. Je ne pense pas que ce soit s'y oppose.

Mme la Maire

Merci, Laurent. Je pensais également plus digne de rendre hommage au lieutenant-colonel Beltrame avant de procéder à l'appel nominal.

**M. ESPINAR**

Je vous remercie d'avoir commencé cette séance par l'hommage au lieutenant-colonel.

M. GAUDIN

En ce qui concerne la décision 2019 relative aux travaux confiés à l'entreprise Moioli pour de la maçonnerie pour 14 000 euros, je m'étonne que ces actions n'aient pas été confiées à la voirie. À ma connaissance, cette dernière possède toujours une équipe dédiée au bâtiment et il aurait été moins coûteux de lui confier ces travaux.

Mme la Maire

Nous sollicitons toujours nos services internes dès que possible. En l'occurrence, ces travaux ne pouvaient pas être réalisés par le centre technique municipal. Nous ne disposons pas de service pour tout.

M. GAUDIN

N'y a-t-il pas de maçons à la Ville ?

M. HENRY

Les travaux ne concernaient pas uniquement la maçonnerie. Il s'est également agi du remplacement d'une porte de garage, d'une porte, et d'une fenêtre, nécessitant une spécialité. Nos services ont déjà du travail et les travaux supplémentaires doivent tout de même être réalisés. Dans ce cas, nous sollicitons les entreprises qui accompagnent les services municipaux.

M. GAUDIN

La décision 22 concerne la réparation d'un WC suspendu, également confiée à une entreprise extérieure pour 1 632 euros. Les plombiers de la Ville n'auraient-ils pas pu réparer cette lunette de toilette ?

M. HENRY

Je vais répéter la même réponse. Aujourd'hui, pour réaliser les travaux dans les écoles, seul le créneau du mercredi après-midi est disponible, à moins que vous n'acceptiez que nous sollicitons les agents les samedis et dimanches, auquel cas vous risquez de nous interpeller au sujet du budget. Au vu de cette situation, nous disposons de deux possibilités : soit faire travailler les agents municipaux, auquel cas les travaux sont restreints, soit faire travailler des entreprises, ce qui permet une action dans plusieurs écoles. En l'occurrence, je ne possède pas l'explication exacte, mais il est certain que le planning confié aux services municipaux n'est pas extensible.

M. GAUDIN

Je ne pense pas non plus que le WC soit occupé 24 heures sur 24 du temps scolaire.

M. HENRY

Il ne s'agit pas uniquement du WC. L'ensemble des travaux relatifs à toutes les écoles alourdit le planning.

**Mme RICHETON**

Comme vous le constatez en lisant les comptes rendus des Conseils d'école, dès que nous tentons d'organiser un travail sur le temps des agents municipaux, nous rencontrons des difficultés, car les travaux génèrent généralement du bruit et de la poussière. Les enseignants ont besoin de calme pour faire leur travail. Cela fait partie des conditions de travail des équipes pédagogiques.

- Approbation du compte rendu du 30 novembre 2017**M. GAUDIN**

En page 16, s'agissant des propos de Monsieur HENRY concernant les modifications des autorisations de programme de l'école Paul-Bert, il est écrit : « [...] *Les opérations s'élevaient à 680 000 euros en 2017, à 1 750 000 euros en 2018 et à 2 millions en 2019.* » Or en page 17, il est question de 4 350 000 euros et non de 2 millions. Est-ce une erreur ? Le cas échéant, quel est le bon chiffre ?

Mme la Maire

Le bon chiffre est celui du tableau. Nous apporterons une correction. Ce montant correspond aux travaux d'extension de l'école.

M. GAUDIN

Je l'avais compris, mais il serait pertinent de relire le texte. Cinq lignes plus loin, il est écrit : « [...] *mais d'inscrire 3 024 000 euros en 2018* ». Je pense qu'il manque un zéro. Aussi, je renouvelle ma demande de procéder à des vérifications. Je vous remercie.

En page 26, vous rapportez mes propos. En fin de paragraphe, je vous demandais de me communiquer la capacité de désendettement de la Ville sur cinq ans. La question figure dans le compte rendu. Elle est actée. Je souhaite obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

M. HENRY

Le budget qui vous a été transmis comportait une annexe sur les taux d'endettement et sur les endettements sur les années à venir.

M. GAUDIN

Je ne l'ai pas vu et je vérifierai.

En page 28, lorsque j'ai formulé ma déclaration sur l'appauvrissement de la ville, vous nous avez accusés de proférer un tissu d'inepties et de mensonges. Je vous ai demandé de me préciser en quoi je mentais. Je n'ai pas obtenu de réponse. En page 29, il est écrit que vous feriez « *la liste point par point* ». À ce jour, je n'ai pas obtenu de réponse. J'en conclus donc que mes chiffres étaient exacts.

M. HENRY

Madame la Maire vous a dit que vous aviez utilisé des chiffres sortis de leur contexte, entraînant des explications fausses. Nous pourrions reprendre tout le budget si nécessaire.

**M. GAUDIN**

Je le demande. Je regrette de ne pas avoir obtenu de réponse depuis trois mois. J'attends une réponse point par point comme vous vous y êtes engagés.

M. HENRY

Je souhaite tout de même formuler une remarque à votre propos : les personnes qui rédigent le compte rendu sont plongées dans le texte. Vous savez parfaitement que lorsque l'on est plongé dans un texte d'une telle longueur, on peut passer à côté d'une bêtise dix fois avant de la voir. Vous nous demandez de faire contrôler le document avant envoi, mais il n'est pas question d'organiser une relecture par trois ou quatre agents. Une erreur reste possible. Je vous remercie de vos remarques, mais je ne mets pas en cause le travail du personnel.

M. GAUDIN

Moi non plus. Je reproche simplement l'absence de relecture.

Le conseil municipal,

**Par 33 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,**

Approuve le compte rendu analytique du 30 novembre 2017.

- **Approbation du compte rendu du 21 décembre 2017**

M. GAUDIN

Je ne souhaite pas formuler de remarque. Simplement, dans la mesure où nous étions absents, nous nous abstiendrons.

Le conseil municipal,

**Par 27 voix pour,
Birol BIYIK et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) n'ayant pas pris part au vote,**

Approuve le compte rendu analytique du 21 décembre 2017.

Mme la Maire

Avant d'entamer le premier point de l'ordre du jour, je souhaite informer notre Conseil de la création d'un nouveau groupe au sein de la majorité municipale. Nadia BEN MOUSSA, Mohammed BEN YAKHLEF, Jean-Pierre DAVIDÉ, Nathalie DINNER, Mariam DOUMBIA et Julia MORO ont constitué le groupe France Insoumise, citoyennes et citoyens, groupe présidé par Julia MORO.



Mme MORO

Le groupe France Insoumise, citoyennes et citoyens naît aujourd'hui au sein de notre Conseil municipal. Son acte de naissance n'est ni une division ni une opposition à la majorité municipale portée par Sylvie Altman. Nous restons, conformément à l'engagement qui a été le nôtre en 2014, solidaires de cette majorité à laquelle nous nous sentons pleinement appartenir. Cependant, pour porter haut et fort au niveau local nos idées, celles du programme « *L'avenir en commun* », il nous a semblé légitime de créer notre propre groupe au sein de ce Conseil municipal. Cette décision, il faut le comprendre, n'est pas uniquement le fait de six élus que nous sommes aujourd'hui. Elle résulte d'une part d'une concertation avec les groupes d'action de la France Insoumise de Villeneuve-Saint-Georges, et d'autre part d'une volonté affichée chez les citoyens et les citoyennes de notre ville de nous voir affirmer et exprimer clairement nos convictions idéologiques.

Ces convictions idéologiques reposent sur un socle social, économique, et écologique solidaire au plus près des besoins des citoyens et non des milieux affairistes et des banquiers. Face aux attaques incessantes du président de la République, Emmanuel Macron, et du gouvernement porté par Édouard Philippe, plus que jamais nous devons pouvoir compter sur l'intelligence collective pour protéger nos droits, si chèrement acquis au cours de l'histoire, mais aussi pour en conquérir de nouveaux.

Les réformes effrénées prises par le gouvernement dans un déni de démocratie totale (ordonnances) nous entraînent vers le bas. Retraités, étudiants, fonctionnaires, chômeurs, professeurs, hôpitaux, cheminots : personne, dans cette affaire, n'est épargné. À la violence des actes et des mots se joint de plus en plus une violence physique inacceptable au cœur même de nos facultés ou à Notre-Dame des Landes. Nous pouvons donc nous demander quelle sera la prochaine étape portée par ce gouvernement.

Pour notre part, à cette violence graduelle du gouvernement, nous répondrons par la présence dans la rue le 19 avril, le 1^{er} mai, et le 5 mai. Ces mouvements n'appartiennent – nous tenons à le préciser – ni à un parti ni à un syndicat. Ils sont à nous, citoyens et citoyennes qui subissons ces coups permanents. Nous ressentons ces coups ici, à Villeneuve-Saint-Georges, dans les moyens qui nous sont alloués, dans les pouvoirs qui nous sont démis, dans les services publics qui disparaissent, dans les foyers qui n'ont plus de quoi boucler les fins de mois.

C'est pour cela que la France Insoumise de Villeneuve-Saint-Georges doit poursuivre le chemin qu'elle a commencé à tracer aux élections présidentielles, puis aux législatives. Lors de ces dernières, une très belle dynamique s'est enclenchée à Villeneuve, nous plaçant largement en tête des forces populaires et progressistes. Au regard de cette dynamique, il nous a semblé normal que les Villeneuvoises et les Villeneuvois se retrouvant dans ces valeurs puissent être représentés au sein de notre Conseil municipal comme toutes les autres forces politiques. En tant que présidente du groupe France Insoumise, citoyennes et citoyens, et avec mes collègues Nadia BEN MOUSSA, Mohammed BEN YAKHLEF, Jean-Pierre DAVIDÉ, Nathalie DINNER, et Mariam DOUMBIA, nous y veillerons. Je vous remercie.



URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Renouvellement urbain

1. Approbation de la convention d'occupation du domaine public par le SyAGE sur la parcelle AP 382 (parking Pierre Mendès France) pour l'installation d'une armoire électrique

M. HENRY

Ce sujet s'inscrit dans le cadre du PNRQAD. Il a donc d'ores et déjà été évoqué à plusieurs reprises. Il s'agit de prévoir l'aménagement de l'îlot du Lavoir. Au niveau des nouveaux bâtiments accueillant des commerces, au rez-de-chaussée place du Lavoir se trouve une armoire électrique de basse tension, dénommée armoire dans le texte, et gérée par le SyAGE. Cette armoire doit être accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour ce faire, elle doit être déplacée sur le parking Mendès France sur la parcelle AP 382. Ainsi, il convient d'autoriser le SyAGE à implanter l'armoire électrique sur cette parcelle communale. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'emplacement du nouveau poste du SyAGE sur la parcelle considérée.

M. FAÏSSE

Il est écrit que vous comptez « valoriser les potentialités paysagères et patrimoniales d'un site protégé ». Or je ne crois pas qu'en construisant un immeuble sur cinq niveaux vous valorisiez les potentialités paysagères et patrimoniales. Je voterai donc contre ce projet.

Mme la Maire

En l'occurrence, vous voterez contre le déplacement de l'armoire.

M. BIYIK

J'ai visité les lieux. Avez-vous prévu un dispositif vis-à-vis du risque afférant aux propriétés limitrophes ? Les tranchées passent derrière le mur du numéro 23, qui est abîmé. Le creusement de la tranchée risque d'entraîner l'affaissement, voire l'effondrement du mur, ce qui peut être préjudiciable au propriétaire.

Mme la Maire

Nous prenons toutes les mesures de sécurité pour réaliser ces travaux.

M. HENRY

Monsieur BIYIK fait référence à un mur qui se situe principalement sur le fond et légèrement à droite. Actuellement, l'armoire se trouve sur la partie gauche de la place. Nous ne parlons donc pas des mêmes sujets. Le fait est que l'armoire doit impérativement être déplacée pour des raisons techniques. La transférer au niveau du parking Mendès France semble pertinent, en ce sens où il se trouve en ce lieu un réseau électrique permettant de ramener tous les câblages électriques en lieu et place de la rue de Paris. Cette démarche permet de libérer la place du Lavoir, qui pourra alors faire l'objet d'une rénovation complète, y compris en termes d'aménagement et de sécurité. En ce sens, je ne perçois aucune difficulté eu égard à l'armoire.

**M. BIYIK**

Vous n'avez manifestement pas saisi ma question. La tranchée passe sur la parcelle AP 109, puis part à gauche, derrière le mur du numéro 23 pour rejoindre le parking Mendès France. Le mur du 23 s'avère particulièrement abîmé. Si vous creusez une tranchée derrière le mur, ce dernier risque de s'effondrer.

M. HENRY

Nous procéderons de la même manière que d'ordinaire. Une entreprise se chargera du déplacement. Avant d'entamer les travaux, un état des lieux sera conduit avec un constat d'huissier. Si une dégradation apparaît, une remise en état sera effectuée conformément à la constatation initiale d'huissier. En conséquence, les entreprises prennent toutes les précautions nécessaires pour ne pas avoir à mener de travaux supplémentaires.

M. BIYIK

Vous faites état de 15 stations de pompe d'eau usée. Dans la rue de Paris, le collecteur n'est pas suffisamment enfoui. Ce problème entraîne une défaillance de relevage chronique coûteuse pour le SyAGE. Plusieurs constructions sont à ajouter à cette difficulté, notamment place du Lavoir, au niveau du pont, de l'Orangerie, etc. Envisagez-vous d'ajouter de nouvelles pompes ou d'agir sur la canalisation de la rue de Paris ?

M. HENRY

La canalisation est en réalité suffisamment enfouie. Elle est en revanche trop à plat, car elle ne peut être plus profonde en fonction des niveaux d'eau environnante, y compris par rapport à la Seine. À cause de ce manque de déclivité, 15 pompes de relevage sont mises en place. J'ignore s'il est prévu d'en augmenter le nombre, l'aspect technique de l'assainissement étant confié au SyAGE. Ce dernier donne son avis sur tous les permis de construire, comme il le fait habituellement, et définira le cas échéant la nécessité d'ajouter des pompes. Quoi qu'il en soit, le SyAGE est délégataire, en termes d'assainissement, pour la Ville et le territoire.

M. BIYIK

Les niveaux d'eau sont très élevés. Or vous souhaitez construire un parking place du Lavoir.

M. HENRY

La délibération porte sur le déplacement de l'armoire électrique. Vous reprenez l'historique de la place du Lavoir.

M. BIYIK

Je tente de vous faire prendre conscience que vous ne pourrez pas construire de parking souterrain place du Lavoir.

M. HENRY

Le parking souterrain de la place du Lavoir sera étanche. En cas d'inondation, l'eau passera par-dessus. En revanche, elle ne pourra s'infiltrer ni par dessous ni par les murs. Les pompes seront installées, conformément aux obligations légales, afin de retirer d'éventuelles eaux de suintement, voire d'autres eaux, vers une cuve étanche. Vous balayez toutes les



problématiques relatives à la place du Lavoir alors que la délibération porte sur le déplacement de l'armoire électrique. Soyons raisonnables.

M. BIYIK

Vous parlez d'un parking souterrain étanche. Pourquoi n'avez-vous pas procédé de la sorte sur le Plateau dans les résidences Baudelaire ? Dès qu'il pleut, le souterrain qui s'y trouve s'en voit inondé.

M. HENRY

Tous les projets relatifs au Plateau datent de deux mandats. Ne faites pas porter à Madame la Maire les projets mis en œuvre avant sa prise de fonctions.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Michel FAÏSSE ayant voté contre,

Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Approuve l'emplacement du nouveau poste du SyAGE sur la parcelle AP 382 conformément au plan annexé à la présente,

Approuve le projet de convention d'occupation de l'espace public entre la Ville et le SyAGE ci-annexé et autorise la Maire à la signer,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

2. Approbation de l'avenant n° 2 de sortie de convention à la convention pluriannuelle du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Villeneuve-Saint-Georges

Mme la Maire

Le 1^{er} juillet 2011, la convention pluriannuelle relative au PNRQAD a été signée pour une durée de huit ans, soit jusqu'au 30 juin 2019, avec l'ensemble des partenaires publics. La convention repose sur la mise en synergie de trois leviers d'intervention complémentaire (la ZAC, le DCII, l'OPAH RU à laquelle est adossée l'ORI). Elle a fait l'objet d'un avenant national pour préciser ces différents dispositifs. Le premier avenant a été présenté et validé en Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2013. À l'aube de la sortie de la convention, il a été demandé par les partenaires du dispositif d'actualiser un certain nombre d'éléments à travers un document contractuel partagé entre tous les acteurs signataires de la convention d'origine et de son premier avenant. En effet, la Ville, l'EPA ORSA, l'ANRU, le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Région Ile-de-France, l'ANAH et Action Logement se sont accordés sur un projet d'avenant soumis en réunion de travail partenarial le 19 mars 2018.



Ce projet d'avenant vise à mettre en conformité la convention pluriannuelle avec les nouvelles dispositions du règlement général de l'ANRU, de déterminer les dates limites de demande du premier acompte et de demande de solde applicable à l'ensemble des opérations programmées, de formaliser les évolutions de projets discutés avec l'ensemble des partenaires lors de la revue de projet du PNRQAD le 30 novembre 2016 et précisés lors de la revue du projet du 8 novembre 2017. Il s'agit du redéploiement de la subvention ANRU liée à l'équipement scolaire sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, de la modification de la maquette financière concernant la création d'une ligne intitulée « *gestion urbaine de proximité* » et de la consolidation du planning général des opérations.

L'approbation et la signature de cet avenant national sont nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges.

M. GAUDIN

En page 5, dans l'article 5.1 sur la durée de la présente convention, il est écrit : « [...] *La présente convention pluriannuelle dure de sa date de signature au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le dernier solde.* » J'ai relu cette phrase plusieurs fois, mais je souhaite être certain de bien comprendre jusqu'à quand dure cette convention. Pouvez-vous nous apporter une traduction dans un langage plus simple ? Selon ma compréhension, la convention dure quatre ans après que l'ANRU ait versé le dernier solde.

Mme la Maire

C'est cela.

M. GAUDIN

En page 8, vous évoquez un carnet de phasage général de la ZAC multisites joint en annexe 3. Ce document est extrêmement intéressant, car il nous permettra de comprendre comment avancera le projet. Toutefois, je n'ai pas trouvé d'annexe 3. Pouvez-vous nous expliquer le phasage ?

Mme la Maire

Nous vous le transmettrons comme nous le faisons systématiquement.

M. GAUDIN

Ensuite, il est indiqué que les plannings synthétiques prévisionnels de relogement, de démarrage et de livraison des constructions sont précisés en annexe 4. Or je n'ai pas trouvé d'annexe 4. La logique est la même s'agissant des annexes 5 et 6, étant entendu que l'annexe 6 comprend la maquette financière du projet qu'il serait intéressant d'obtenir pour connaître le coût qui sera imputable à la Ville. Je trouve « *léger* » que des documents aussi importants ne soient pas joints au dossier de consultation du Conseil municipal.

En bas de page, il est écrit : « [...] *Le groupe scolaire ne sera pas réalisé.* » Nous obtenons enfin une réponse claire et écrite à ce sujet. Jusqu'à récemment, il était question de créer un groupe scolaire entre l'avenue Carnot et la rue Jules Guesde. Je crois me souvenir que nous avons même acheté des parcelles, notamment la Maison Braconnier, pour construire une école. Toutefois, vous ne parliez plus de ce projet, et nous émettions des suppositions. Il n'est



plus question d'école. Bien évidemment, nous ne sommes pas tout à fait d'accord, mais je développerai mon propos ultérieurement.

Pour justifier l'abandon du projet, vous indiquez : « [...] *La Ville ne dispose pas de foncier extensible sur les écoles existantes.* » Or il n'a jamais été question de construire des écoles dans les écoles existantes. Il s'agissait d'une nouvelle école. En conséquence, la raison développée ici ne semble pas juste.

Mme la Maire

Le projet de groupe scolaire était sous-financé dans la maquette financière. Vous connaissez les problèmes de dotations accordées aux collectivités. Les moyens d'investir ne nous permettent pas d'envisager la construction d'une nouvelle école. En étudiant les possibilités d'étendre les écoles existantes, il est apparu qu'aucun foncier n'était disponible. Nous travaillons à nouveau la carte scolaire depuis le centre-ville jusqu'au Quartier Nord pour prévoir comme il se doit les moyens des écoles parallèlement aux différents travaux d'aménagement. En l'occurrence, l'avenant vise à ne pas perdre les financements initialement envisagés, quand bien même ils étaient insuffisants pour garantir la construction d'un groupe scolaire. Nous avons travaillé de telle sorte que les moyens soient redéployés, particulièrement à destination de l'équipement de proximité. Nous ne perdons pas les moyens engagés dans le cadre du PNRQAD. Nous les déployons vers l'équipement de proximité, qui s'en verra agrandi comparativement à ce qui était prévu, afin de mieux répondre aux besoins des Villeneuvois, notamment des associations.

M. GAUDIN

Ainsi que vous le précisez, le groupe scolaire Anne Sylvestre accueille d'ores et déjà les élèves du centre-ville. J'ignore si cette solution vous convient, mais faire traverser la moitié de Villeneuve à des enfants de 6 ans pour qu'ils se rendent à l'école ne me paraît pas constituer une solution véritablement adaptée. Vous expliquez qu'un travail est engagé par rapport à la carte scolaire afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Votre document renvoie à l'annexe 2, dont je ne dispose pas. Il m'est donc encore plus difficile d'estimer l'action de redéploiement de la carte scolaire. Madame la Maire, je doute du sérieux de votre propos.

En outre, vous prévoyez de construire 484 nouveaux logements auxquels il faut ajouter 125 logements de l'îlot Pasteur. Au total, 609 familles supplémentaires s'installeront au centre-ville. Combien d'enfants destinés à rejoindre l'école primaire cela représente-t-il ?

Mme la Maire

Vos chiffres ne prennent pas en compte le nombre de logements détruits, donc en moins. Plusieurs personnes ont été relogées. C'est la raison pour laquelle la démarche a nécessité du temps. Il a fallu mener ce travail préalablement aux travaux de démolition. Nous avons récemment détruit des logements place de l'Orangerie.

M. GAUDIN

Il n'empêche que vous comptez construire 484 nouveaux logements, en atteste le document. Il convient d'ajouter les 125 logements de l'îlot Pasteur. Au total, il est donc question de 609 logements.

**Mme la Maire**

Nous avons prévu de détruire les îlots de Carnot 1, 2, 3. Ces logements suroccupés – ce qui ne sera pas le cas à l’avenir – comptaient de nombreux habitants.

M. GAUDIN

Je vous concède la destruction de 130 logements. Il en restera donc 470. Sur ce total, combien d’enfants se rendront à l’école élémentaire ? Pourrez-vous gérer un tel chiffre ?

Mme la Maire

Nous œuvrons sur le NPNRU du Quartier Nord. Dans ce cadre, il est possible de construire une école, voire de faire en sorte que l’école maternelle Jean-Zay devienne un établissement scolaire (école maternelle et élémentaire). Nous avons hérité d’une situation affichant quatre écoles maternelles isolées. L’objectif vise à disposer d’un groupe scolaire pouvant être financé dans le cadre du NPNRU. Les parents qui font la course de l’école Anatole France en élémentaire jusqu’à l’école maternelle Jean Zay n’auraient ainsi plus à effectuer ce parcours. Un travail sérieux de carte scolaire sera réalisé.

M. GAUDIN

En page 9, vous indiquez que pour développer l’accès à la culture, la Ville va livrer une médiathèque pour 3 890 000 euros et une Maison des Artistes pour 392 000 euros. Pour simplifier l’accès aux services publics, vous comptez créer un pôle administratif pour 7 560 000 euros. Parallèlement, vous affirmez ne pas posséder les fonds suffisants pour construire une école ? Nous n’affichons pas les mêmes priorités.

Il aurait été préférable pour les enfants et familles villeneuvoises de construire une école plutôt que 2 000 m² de bureaux au-dessus des Prud’hommes.

M. HENRY

Nous préférons que le personnel municipal se trouve dans de bonnes conditions pour travailler au service des Villeneuvois, y compris pour des projets d’écoles. Commençons par placer nos personnels dans de bonnes conditions pour faire évoluer la Ville.

M. GAUDIN

Lors du dernier Conseil municipal, je crois savoir que 90 personnes sont passées au territoire. Les effectifs du personnel communal comptent donc 90 personnes en moins. Or vous avez prévu de loger une centaine de personnes dans les bureaux. Le besoin de relogement pour le personnel communal est-il toujours réel ?

M. HENRY

Ces 90 agents sont en très grande majorité les agents travaillant dans les équipements culturels et sportifs transférés : piscine, médiathèques, théâtre et conservatoire. En l’espèce, nous parlons du pôle administratif au sein desquels travailleront les agents en charge des missions communales. Vous pouvez toutefois soulever vos problèmes techniques à la municipalité qui vous répondra. En ce qui concerne les annexes, je reconnais une erreur puisque nous n’avons pas fourni les documents. Vous avez dû particulièrement travailler entre la date de la commission et celle du Conseil. En effet, si vous aviez remarqué ce problème en



commission, vous l'auriez signalé auquel cas nous aurions intégré les annexes pour le Conseil. *Mea culpa*. Ces documents vous seront fournis.

M. GAUDIN

En page 10, à propos du LOPY, qui correspond au projet du Lavoir Orangerie Pont d'Yerres, il est écrit que la démarche se justifie notamment « [...] par la création d'un parking souterrain sous la place du Lavoir mutualisé pour les lots Orangerie et Lavoir ». Ce parking sera-t-il réservé aux habitants de l'Orangerie et du Lavoir ou sera public ?

Mme la Maire

Le parking sera destiné aux résidents des lots Orangerie et Lavoir comme cela est précisé.

M. GAUDIN

En page 11, vous écrivez : « [...] Le projet de requalification comportait initialement six opérations lourdes. » Or dans le chapitre suivant, il est fait mention à « cinq opérations lourdes de requalification ». Laquelle a finalement disparu ?

Mme la Maire

S'agissant d'un regroupement d'opérations, aucune n'a disparu. L'ANRU redéfinit une maquette financière de manière différente.

M. GAUDIN

Il est indiqué que la programmation résidentielle au sein de la ZAC est précisée en annexe 5. En page 12, il est fait mention à l'opération de l'îlot Carnot Janin. Nous constatons que 750 000 euros sont obtenus par l'école qui ne sera pas construite pour abonder le déficit de l'îlot Carnot Janin. Ce dernier connaît un grave problème de déficit (tableau page 17).

En page 15, l'article 5.9 fait apparaître un tableau comprenant 484 logements, dont 222 en accession. À mon sens, la situation est claire et 484 logements vont être construits. Dans la même logique, les dates prévisionnelles sont censées apparaître sur les annexes 3 et 4.

En page 17 figure un tableau intéressant, reprenant les rares données chiffrées de cet avenant. Il est écrit : « [...] Le déficit de l'îlot dégradé Carnot Janin établi dans le plan de financement de la convention PNRQAD initial est de 8 096 000. Il passe à 13 096 000 euros. » Nous observons une augmentation de 5 millions d'euros. Comment expliquer cette hausse du déficit initial ?

M. HENRY

Le tableau proposé sur cette même page fait apparaître tous les chiffres. Le cumul du nouveau déficit atteint 5 030 876 euros.

M. GAUDIN

Je vous remercie. Expliquez-moi la partie « recettes » nommée « valorisations foncières ». Au projet initial, la valorisation devait apporter 10 991 000 euros. Elle n'en apportera plus que 7 053 000 euros, soit un manque de 4 millions.

**M. HENRY**

En comparant le projet initial et celui-ci, vous constaterez que le nombre de logements diminue.

M. GAUDIN

J'ai trouvé une partie de l'explication sur la cession des droits à construire s'agissant de la chute de la valorisation foncière. Dans le rapport présenté dans l'annexe 2 que je suis parvenu à me procurer, il est écrit : « [...] *En effet, la commercialisation de certains lots soulève des difficultés importantes compte tenu de la faible commercialité des programmes de logements et de bureaux spécifiquement visés par ceux-ci. [...] À l'issue d'une première consultation lancée en 2014, les lots Pont de l'Yerres avaient été attribués à un opérateur immobilier, seul candidat, qui s'est finalement désengagé du projet suite à la remise en question des charges foncières annoncées dans son offre.* » Le projet de l'îlot du pont de l'Yerres a donc échoué.

Mme la Maire

Soyez rassuré, monsieur, car un autre projet est prévu.

M. GAUDIN

Je poursuis : « [...] *L'appel à projets Carnot III pont de l'Yerres, ainsi fondé sur un travail fin avec les opérateurs et la coproduction de la proposition finale a permis d'identifier des produits immobiliers optimisant la sortie financière des îlots concernés tout en respectant les fondamentaux du programme. Un programme de logements étudiants, d'environ 2 000 m², viendra rééquilibrer la commercialisation du Carnot III.* »

Je suis choqué que vous présentiez un projet avec des bureaux dont personne ne veut. Ces bureaux sont invendables.

Mme la Maire

Permettez-nous d'avoir quelque intelligence dans ce projet, travaillé avec l'EPA ORSA, et les services de l'État. Ce projet vise à prévoir des bureaux et s'il s'avère difficile de vendre des bureaux d'avoir un projet alternatif en trouvant la juste mesure du nombre de logements étudiants, nécessaires en Ile-de-France et trouvant systématiquement preneurs. Situés à quelques mètres de la gare, ces logements ne semblent pas inintéressants.

M. GAUDIN

Ils se situent dans une zone complètement polluée face à la RN6.

Mme la Maire

Vous n'allez pas parler de la pollution de la RN6 à chaque Conseil municipal. Au nom de la RN6, il ne faudrait rien faire à Villeneuve-Saint-Georges. Lorsque vous étiez premier adjoint, vous n'avez rien fait. La ville s'est dégradée durant des années. Excusez-nous d'avoir de l'ambition et d'affirmer un programme, de travailler 14 heures par jour pour le bien des Villeneuvois.

M. GAUDIN



Vous réaffirmez un « [...] principe fondamental du projet d'aménagement visant à ne pas accueillir d'hébergement familial en front de la RN6 ». Cela est respecté. Il n'y aura pas de logement en front de la RN6 et je m'en félicite. En revanche, y placer des étudiants ne vous dérange pas. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. HENRY

Vous marquez votre opposition à toutes les étapes du projet. La première étape s'inscrivait dans le cadre du projet initial pour lequel nous proposons d'installer des bureaux en front de RN6 et des logements familiaux derrière, afin que les nuisances soient moindres. Nous pouvons modifier le projet dans le cadre de mesures sociales ou économiques, mais vous continuez à manifester votre opposition. Votre désaccord sera acté. Passons à autre chose.

M. GAUDIN

J'ai voté le PNRQAD. Aussi, ne m'accusez pas de faire de l'opposition systématique. Permettez-moi tout de même de réagir lorsque vous supprimez l'école, lorsque vous placez des étudiants dans 2 000 m², ce qui représente plus d'une centaine de chambres. Je ne suis pas d'accord que l'on installe des étudiants le long de la RN6.

Je lis la suite du rapport : « [...] Plusieurs études produites par les opérateurs consultés indiquent une absence d'offre et de demande de bureaux en location ou à la vente sur la commune, en faisant un secteur hors marché. » Je n'invente pas ce propos. Il émane de l'annexe 2 que vous refusez de nous transmettre.

Mme la Maire

Cette réalité est vraie pour notre commune comme pour d'autres.

M. GAUDIN

Je vous alerte qu'il n'existe aucune offre ou demande de marché à Villeneuve-Saint-Georges. Vous le savez parfaitement, puisque vous avez racheté des bureaux.

M. BIYIK

Madame la Maire, je voudrais revenir sur le tableau de la page 17. La ligne « dépenses », « acquisitions de terrains et immeubles » fait apparaître une somme de – 163 000 euros. À quoi cette somme correspond-elle ? Je vais vous répondre. Nous avons fait des recherches, puisque vous avez refusé de nous donner les annexes. L'annexe 2 précise que « [...] l'estimation foncière a pu être revue à la baisse de 160 000 euros grâce à la mise en œuvre d'une action foncière offensive par l'EPA ORSA. » Cela signifie que l'EPA ORSA a pillé...

Mme la Maire

Votre démarche est inadmissible. Vous remettez en cause toute l'action de l'aménageur, qui est un établissement public Orly Rungis Seine Amont, représentant l'État. Vous mettez en cause l'action de l'État.

Je suis au Conseil d'administration de l'EPA ORSA aux côtés de l'État, d'autres maires, et du Conseil départemental. Vous remettez en cause ce travail.

M. BIYIK



Des Villeneuvois se battent chaque jour avec des avocats, des expertises et des contre-expertises. Or ici l'EPA ORSA se vante d'économiser 163 000 euros.

Mme la Maire
Passons au vote.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,
Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Michel FAÏSSE, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à signer ledit avenant national ainsi que tous les documents relatifs audit avenant national et à sa mise en œuvre.

3. Acquisition amiable du pavillon situé au 6 avenue Pierre Mendès France – Maison des Artistes Frida-Kahlo

Mme MORO

Le projet de renouveau du centre-ville prévoit la création d'équipements publics et culturels nécessaires à la redynamisation du quartier. La Maison des Artistes dont le projet vous a été présenté précédemment en fait partie. Située à proximité de la médiathèque, elle doit permettre à de nombreuses associations artistiques qui participent à l'animation de la Ville, à son dynamisme culturel, son développement et son bien vivre ensemble d'avoir un lieu patrimonial culturel partagé ouvert et convivial. Ces lieux et ceux qui les font vivre sont plus que jamais nécessaires. Ils garantissent du lien social sur le territoire, permettent des moments de partages et d'échanges, d'ouverture sur soi et sur les autres, et sont donc une arme essentielle contre l'obscurantisme et le repli sur soi.

Le pavillon situé 6, avenue Pierre-Mendès-France, acquis par le Syndicat d'action foncière (SAF) du Val-de-Marne en 2012 dans le cadre de la requalification du centre ancien, a trouvé ainsi sa vocation. En 2017, nous avons approuvé sa mise à disposition par le SAF pour la réalisation de travaux d'aménagement nécessaires à la création de la Maison des Artistes. En cela, le SAF n'a plus pour mission de porter ce lot qui connaît désormais son destin. Aussi, il s'agit aujourd'hui de valider l'acquisition définitive du 6, avenue Pierre-Mendès-France conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre de la convention de portage foncier signé en 2013. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les comptes de cession transmis par le SAF 94 pour le 6, avenue Pierre Mendès France, d'approuver l'acquisition à l'amiable par la commune du bien et d'autoriser la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants, enfin de dire que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.



M. BIYIK

L'acquisition a été réalisée pour 350 000 euros avec une actualisation des prix de cession de 1,5 % par an. Enfin, la rémunération du SAF atteint 392 000 euros sur cinq ans. Ainsi, pour cinq ans, le portage foncier nous aura coûté 42 000 euros. Pensez-vous que cette opération est valable ?

Mme la Maire

Un portage foncier entraîne un coût.

M. BIYIK

Il est question de 1,5 % par an. Entre 2013 et 2018, le foncier n'a évolué que de 3 % à Villeneuve. Au total, nous recensons 24 portages fonciers. Nous parvenons à un prix global de 4 029 000 euros. Si nous établissons un ratio, nous obtenons environ 100 000 euros de frais de portage foncier par an. La Ville en a-t-elle besoin ?

Mme la Maire

Absolument. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire du portage foncier. De plus, il existe des organismes dédiés.

M. HENRY

Sur 400 000 euros, nous notons un delta de 40 000 euros, soit 10 % sur cinq ans avec une augmentation du coût de la vie de 1,5 % par an. Or 1,5 % par an sur cinq ans permet d'obtenir 10 %. Ce résultat se veut mathématique. Il répond à une logique non linéaire. En réponse à votre question, la Ville a effectivement besoin de ce portage.

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK et Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Approuve les comptes de cessions transmis par le SAF 94 pour le 6 avenue Pierre-Mendès-France,

Approuve l'acquisition à l'amiable par la Commune du bien sis 6 avenue Pierre-Mendès-France au prix de 392 510,56 euros TTC,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants,

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

4. Demande de subventions auprès de l'État dans le cadre du Contrat de projets État-Région pour la réalisation d'un équipement de proximité

Mme la Maire



La convention initiale du PNRQAD prévoyait la réalisation d'un équipement municipal d'une superficie de 500 m² environ. Celui que nous prévoyons avec les différentes hypothèses sur lesquelles nous ne reviendrons pas immédiatement sera réalisé en rez-de-chaussée de l'îlot Carnot III pour une superficie de 700 m² environ. La gestion de l'équipement et son usage par les acteurs locaux que sont les associations font l'objet d'un travail en cours. Le coût global de l'équipement (acquisition et aménagement inclus) est estimé à 3 100 000 euros TTC. Le taux global de la subvention atteindrait 32 %. La convention initiale prévoit une participation financière aux frais d'acquisition et d'aménagement à hauteur de 500 000 euros. Ce financement sera partagé entre la Ville et l'État. L'avenant numéro 2 soumis en réunion de travail partenarial de l'ANRU le 19 mars 2018 présente une participation complémentaire de l'ANRU de 500 000 euros en sus du contrat de projets Etat-Région. La réalisation de cet équipement communal au sein de l'îlot Carnot III nécessite le dépôt d'une demande de subvention auprès des différents financeurs, notamment l'État, dans le cadre du contrat de projet État-Région, qui fait l'objet de cette délibération.

M. FAÏSSE

Envisagez-vous un supermarché ?

Mme la Maire

Des commerces se trouveront dans l'îlot Carnot III. Nous y reviendrons. Nous parlons uniquement de la demande de subvention pour l'équipement de proximité.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

Sollicite de l'État dans le cadre de son Contrat de projets État Région une subvention de 500 000 euros conformément à la convention PNRQAD signée en 2009,

Autorise le Maire à signer tous les documents en lien avec les demandes de subventions, dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets considérés.



Développement durable

5. Approbation d'une convention d'occupation et d'usages entre la ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Association des jardins familiaux de Villeneuve-Saint-Georges

Mme DINNER

Afin de maintenir l'activité des jardins familiaux, lors du Conseil municipal du 13 mars dernier, nous avons adopté une convention de mise à disposition du domaine de la Fontaine Saint-Martin avec l'agence des espaces verts et une convention d'occupation avec l'association des jardins familiaux. Dans un souci d'harmonisation et de gestion de l'intégralité, il vous est proposé une convention d'occupation à intervenir entre la Ville et ladite association pour les parcelles restantes appartenant à la Ville, soit plus de 17 hectares et 830 parcelles.

Lors de la commission des Finances, Monsieur GAUDIN, vous avez posé des questions relatives à la sécurité et à l'intrusion de caravanes. Je ne possède pas de réponse immédiate, mais ce sujet sera travaillé avec l'association afin de pacifier la situation.

M. GAUDIN

Tout à fait. Ce point a été abordé dans le cadre de la convention initiale. Je pense qu'il faut évidemment limiter les dépôts sauvages dont nous nous plaignons unanimement.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'occupation relative aux jardins familiaux, entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'association des Jardins familiaux de Villeneuve-Saint-Georges

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Finances

6. Marché de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle : Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signature des accords-cadres correspondants

M. HENRY

Il s'agit d'autoriser le lancement de l'appel d'offres. Dès que les offres auront été étudiées et analysées, il s'agira d'autoriser la Maire à signer l'appel d'offres ouvert et européen. Ce dernier comporte six lots : fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité, de



chaussures pour le personnel de l'entretien et de restauration, fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle, de vêtements sportifs et de vêtements et accessoires pour la police municipale.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer les accords-cadres avec les sociétés déclarées attributaires par la Commission d'appel d'offres,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs techniques et financiers y afférents,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

7. Attribution de subventions aux associations locales

M. PILATTE

Afin de soutenir les associations de la commune, essentielles à la vie locale, nous leur attribuons des subventions de fonctionnement. Lors de la séance du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a attribué dans le cadre du vote du budget pour l'année 2018 une enveloppe de 252 000 euros pour les subventions de fonctionnement aux associations locales et 25 000 euros pour les subventions exceptionnelles. Les montants proposés sont indiqués dans le tableau récapitulatif figurant en annexe de ladite note.

Le Conseil municipal est aujourd'hui invité à répartir l'enveloppe de subventions de fonctionnement entre les différentes associations locales. Par ailleurs, lors du vote du budget pour l'année 2018, le Conseil municipal a prévu une réserve pour soutenir spécifiquement et exceptionnellement certains acteurs associatifs. C'est le cas pour l'association TROPIKANA qui contribue de manière essentielle à l'organisation du carnaval que la Ville va organiser pour la Fête de la Musique. En prévision des nombreuses dépenses engagées, un versement de cette subvention exceptionnelle en amont de cet événement est nécessaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au titre de l'exercice 2018 les subventions de fonctionnement figurant au tableau ci-annexé, de décider du versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association TROPIKANA, et de dire que les crédits correspondants sous ouverts à la nature 6574, enfin d'autoriser la Maire à signer les conventions nécessaires.

M. BIYIK

Je souhaite intervenir sur l'association « *L'École du chat* », qui perçoit une subvention de 2 000 euros. La moitié des Villeneuvois possède un chat. Je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'association qui se trouve sans local. L'électricité a été déposée, car des personnes de squats utilisaient indûment l'énergie disponible. L'association accueille, nettoie



et maintient en bonne santé les félins. Elle organise la stérilisation des chats, ce qui limite le nombre de naissances et participe à la lutte contre la prolifération des chats dans la ville. Vous êtes présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital, je souhaite savoir où en sont les discussions avec le CHIV en ce qui concerne le maintien du refuge pour les félins et la remise de l'électricité. J'ai adressé un e-mail à vos services, mais n'ai pas encore reçu de réponse.

M. PILATTE

Je ne peux pas vous répondre s'agissant de la position du CHIV. En revanche, j'ai été alerté par la présidente de l'association « *L'École du chat* ». Je dois la recevoir dans les semaines à venir.

Mme la Maire

La situation était dangereuse au vu de la localisation. Nous accompagnerons donc l'association pour relocaliser l'activité. Nous ne pouvons pas remettre l'électricité pour des questions de sécurité.

Mme PEYNOT

En ce qui concerne « *L'École du Chat* », la meilleure solution consisterait effectivement à proposer à l'association un local digne de son activité. Ce local doit se situer en centre-ville, car les bénévoles qui se chargent de l'action ne peuvent pas se déplacer au Quartier Nord.

Mme la Maire

Nous tenterons d'accompagner cette association.

M. KNOPFER

Je voterai pour l'ensemble des associations à l'exception de France Palestine, pour laquelle je voterai contre.

Mme MARIE DE FICQUELMONT

Je me suis rendue au service des Finances pour consulter certains dossiers de demande de subvention pour trois associations, mais il m'a été répondu que cette démarche était impossible. Cette réponse est ennuyeuse, car elle m'empêche de me faire une opinion vis-à-vis de certaines observations. Il est question de 15 000 euros pour les Restos du Cœur, de 3 000 euros pour le Secours catholique, de 3 000 euros pour le Secours populaire. Pourquoi un tel écart ? Ne peut-on pas procéder à un rééquilibrage s'agissant d'associations de même nature ?

M. PILATTE

Les subventions sont proportionnelles aux activités respectives de ces trois associations. En ce qui concerne le premier point soulevé, il aurait été souhaitable que vous preniez rendez-vous. Vous présenter à 16 h 30 alors que le Conseil se tient à 19 h 30 semble quelque peu tardif, vous en conviendrez. De plus, nous ne pouvons pas vous transmettre ces dossiers sans avoir anonymisé les données personnelles (adresses, numéros de téléphone, coordonnées bancaires).

Mme MARIE DE FICQUELMONT



Je rappelle que les dossiers du Conseil municipal ne nous sont transmis que cinq jours avant la tenue du Conseil. Or l'étude des documents nécessite du temps. Dans ce cas, communiquez ces éléments au moins 15 jours avant l'instance.

M. PILATTE

Nous avons respecté la loi.

Mme MARIE DE FICQUELMONT

Certes, mais rien ne vous oblige à adresser les documents le dernier jour du délai légal de cinq jours. Je souhaite simplement que l'on me transmette la demande de subvention des associations évoquées. Ces informations peuvent être enregistrées dans un autre document que les demandes en elles-mêmes.

M. PILATTE

Prenez rendez-vous et vous recevrez les informations selon les conditions que je viens d'indiquer.

Le conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations (sauf « France Palestine », « JSBM » et « Cuba Coop ») :

Par 32 voix pour,

Jean-Paul EPSINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Pour l'association « France Palestine » :

Par 27 voix pour,

Charles KNOPFER, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Pour l'association « JSBM » :

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote

Pour l'association « Cuba Coop » :

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

Sylvie RICHTON n'ayant pas pris part au vote

Attribue au titre de l'exercice 2018, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-annexé,



Décide du versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association TROPIKANA,

Dit que les crédits correspondants sont ouverts à la nature 6574,

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires.

8. Fixation des tarifs municipaux du marché central et du marché des HBM

M. DAVIDÉ

Le traité de concession valable jusqu'en avril 2022 entre la Ville et la société d'exploitation des marchés communaux, concessionnaire des marchés forains de la Ville, prévoit une actualisation annuelle des tarifs des places de marché. Par application de la formule d'actualisation, la Ville doit donc augmenter de 1 % à compter du 1^{er} mai 2018 les places de marché. Cette augmentation a été validée lors de la commission des marchés forains dans sa séance du 7 mars 2018. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de fixer, conformément au tableau ci-dessous, les nouveaux tarifs des droits des places sur les marchés à compter du 1^{er} mai 2018.

M. BIYIK

Un article du *Parisien* du 5 janvier 2018 décrivait le marché de Villeneuve-Saint-Georges en ces termes « élogieux » :

« [...] attendant à l'entrée du marché couvert de Villeneuve-Saint-Georges, des toilettes condamnées depuis deux ans, un ascenseur en panne depuis sept ans, des déchets qui jonchent le sol, des toilettes municipales accolées au marché alimentaire ont définitivement fermé en février 2016. C'est le royaume de la saleté. Les clients commencent peu à peu à désertier les lieux. Le gestionnaire nie l'insalubrité, mais prévoit des travaux ;

[...] le jeu d'autruche est le sport favori des responsables ;

[...] l'activité existante depuis plusieurs siècles est devenue déclinante en raison d'une part de l'absence de diversité dans les commerces forains et d'autre part de l'effacement de l'association des commerçants et du concessionnaire. Il y a un peu plus de 20 ans, au moment de Noël, la tombola permettait de gagner des lots et un manège gratuit. Elle attirait des enfants. L'ensemble était sonorisé. Aujourd'hui, l'accès est devenu plus compliqué pour nos administrés du fait de la suppression de l'arrêt du Carrefour de la ligne J2. Cette régression devrait s'accroître avec la disparition prévue en juillet de l'enseigne Contact qui constitue un complément apprécié du marché. Heureusement, il demeure la ligne municipale d'autobus du marché central, par ailleurs gratuite. Mais elle demeure confidentielle tant au niveau de son tracé que des horaires de desserte. Les abribus du carrefour sont en cours de démontage. Les produits vendus sont de faible qualité, et la concurrence ne bénéficie pas à l'acheteur, les commerçants s'alignant entre eux. Les commerces manquent de diversité. À la fin, le nettoyage de la chaussée de la rue Henri Janin est assuré par le concessionnaire, mais les employés communaux sont obligés de compléter l'intervention initiale, d'où un coût budgétaire conséquent pour le contribuable. »



Madame la Maire, vous avez proposé de *remunicipaliser* le marché central. Les Villeneuvois doivent connaître dès aujourd'hui votre position dans ce domaine. Que pensez-vous faire pour améliorer notre marché ?

M. HENRY

La moitié des données que vous fournissez est fausse. L'ascenseur a ainsi été réparé plusieurs fois. À chaque fois, des problèmes d'infiltration d'eau, normalement à la charge du concessionnaire, se présentent. Ne demandez donc pas à la Ville de tout faire. Vous demandez l'entretien des sanitaires à hauteur du marché couvert. Ces WC ont été réparés trois fois. À chaque fois, nous installons des portes à code pour nous assurer qu'ils ne seront pas utilisés par n'importe qui pour finir dans un état déplorable. Cependant les commerçants à qui nous confions lesdits codes se les hêlent d'un stand à l'autre. Il est par ailleurs prévu que le concessionnaire fasse le ménage sur l'ensemble du marché et que les services municipaux se chargent de l'appoint. Il n'est donc pas vrai que les services sont « *obligés* » de repasser derrière le concessionnaire. Cette démarche est prévue par le contrat initial que je vous invite à relire. Quoi qu'il en soit, nous traitons ici de la fixation des tarifs.

M. GAUDIN

Nous approuvons tout ce qui a été dit, y compris par Monsieur HENRY. Nous ne souhaitons pas voter l'augmentation compte tenu du travail réalisé par le concessionnaire vis-à-vis de l'entretien du marché et du service rendu aux Villeneuvois. Il existe vraisemblablement une clause de réactualisation annuelle, mais sur le fond, afin de protester, nous ne la voterons pas.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Fixe conformément au tableau ci-dessous, les nouveaux tarifs des droits de place sur les marchés de la ville à compter du 1^{er} mai 2018

<u>Descriptif</u>	<u>Marché Central</u> <u>euros HT</u>	<u>Marché des HBM</u> <u>euros HT</u>
Places couvertes (par place de 2 ml de façade de toute nature)		
- la première	4,63	
- la seconde	4,94	
- la troisième et suivantes	5,24	
Places découvertes abonnés – le ml de façade de toute nature	2,41	1,94
Places découvertes volants - le ml de façade de toute nature	3,48	2,71
Places formant encoignure ou de	1,73	1,70



passage – supplément		
----------------------	--	--

Ressources Humaines

9. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction des besoins de la Collectivité et de procéder à certains recrutements dans plusieurs services, de transformer des postes et de procéder à des nominations suite à des examens. Il faut faire en sorte que ces effectifs soient mis en place au 1^{er} mai et attribuer ces dépenses au chapitre 12 du budget de l'exercice.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	46	- 1		45
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe à temps complet	6		+ 1	7
Rédacteur à temps complet	14	- 1		13
Rédacteur principal de 2 ^e classe à temps complet	5	- 1	+ 1	5
Attaché à temps complet	25	- 1	+ 3	27
Adjoint technique à temps complet	259		+ 1	260
Agent de maîtrise principal à temps complet	18	- 1		17
Technicien principal de 1 ^{re} classe à temps complet	6	- 2		4
Ingénieur à temps complet	10		+ 3	13
Adjoint du patrimoine à temps complet	0		+ 1	1
Animateur à temps complet	11	- 1		10
Animateur principal de 2 ^e classe à temps complet	6		+ 1	7
TOTAL	406	- 8	+ 11	409

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} mai 2018.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

Services techniques

10. Approbation des adaptations statutaires du syndicat des Communes du Sud-Est parisien pour l'Électricité et le Gaz (SUD'ELEG) et de l'adhésion de SUD'ELEG au syndicat SIPPEREC dans le cadre du transfert de la compétence de distribution de l'électricité

**M. HENRY**

La Commune est adhérente à SUD'ELEG. Suite à l'étude comparative réalisée sur les aspects juridiques, techniques et économiques, le SUD'ELEG a adhéré au SIPPAREC. Cette adhésion permet des avantages qui vous sont listés, notamment sur le mode de calcul des redevances R2 (modalités d'énergie et d'enfouissement). S'agissant d'un mode d'adhésion simple et rapide, il ne se pose aucun problème de compétence intermédiaire. Les opérations de travaux sont globalement identiques pour les deux syndicats. Cette adhésion nous convient. Il est proposé d'approuver l'adaptation statutaire du SUD'ELEG et de donner l'autorisation préalable à SUD'ELEG pour représenter la commune de Villeneuve à l'adhésion au SIPPAREC.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les adaptations statutaires de *SUD'ELEG*,

Donne l'autorisation préalable à *SUD'ELEG* pour l'adhésion au *SIPPAREC*.



VŒUX

Présentés par la majorité :

- **Contre le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur le site de la Ballastière Nord Limeil-Brévannes**

M. KNOPFER

« Considérant que dans le cadre de la réforme judiciaire, la parcelle dénommée Ballastière Nord dans le quartier des Temps Durables à Limeil-Brévannes est pressentie par l'État pour construire une prison semi-ouverte de préparation à la sortie de 180 places ;

Considérant que l'installation d'une prison semi-ouverte perturbera la réalisation de deux projets ambitieux pour la ville de Limeil-Brévannes et aussi de Villeneuve-Saint-Georges. En effet, ce site doit accueillir d'une part le téléphérique urbain Câble A Téléal et d'autre part une zone d'activité économique avec près de 3 000 emplois à la clé ;

Considérant que Villeneuve-Saint-Georges et les communes limitrophes accueillent déjà de nombreux équipements publics locaux ou nationaux servant à l'ensemble de la population tels que le cimetière parisien, la station d'épuration, la Francilienne, ou encore l'aire de grand passage dépassant largement le bassin de vie ;

Considérant que les élus de toutes tendances politiques ont dénoncé l'absence de concertation et la brutalité de cette décision ;

Considérant que le lundi 26 mars 2018, en séance du Conseil départemental, les élus ont voté unanimement le vœu présenté par la maire de Limeil-Brévannes et conseillère départementale pour s'opposer au projet de l'État à Limeil-Brévannes ;

Considérant que plus de 1 200 personnes ont participé à la marche anti-prison samedi 24 mars 2018, que les élus locaux, parlementaires val-de-marnais et citoyens se sont mobilisés en nombre pour dire « non » à la prison aux Temps Durables ;

Considérant que plus de 7 000 personnes ont déjà signé la pétition contre l'implantation d'une prison ouverte à Limeil-Brévannes sur le site de la Ville ;

Considérant qu'une réunion en préfecture a eu lieu le 6 avril 2018 sur ce sujet et qu'à cette occasion, le Préfet a précisé qu'une autre ville était à l'étude sur ce projet (Choisy-le-Roi), mais que là encore, aucune procédure d'information officielle n'a été engagée ;

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Laurent DUTHEIL n'ayant pas pris part au vote,

S'oppose fermement au projet et interpelle le gouvernement sur la nécessité de consulter les élus avant même toute étude de faisabilité d'un projet sur leur territoire,



Demande au Préfet, Laurent Prévost, la transparence la plus absolue avec les élus locaux concernant d'éventuels projets d'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires,

Réclame au gouvernement la rénovation « en urgence » de la maison d'arrêt de Fresnes.

- **POUR l'augmentation des effectifs de la police nationale en Val-de-Marne et CONTRE le projet de mutualisation des effectifs des commissariats.**

M. HENRY

Ce vœu présenté par la majorité est favorable à l'augmentation des effectifs de la police nationale en Val-de-Marne et contre le projet de mutualisation des effectifs des commissariats.

« Considérant que les élus réunis dans toute leur diversité au sein de l'association des maires du Val-de-Marne ont unanimement dénoncé le 28 février à Charenton-le-Pont, le projet de mutualisation d'effectifs de police entre commissariats ;

Considérant que derrière la volonté affichée par le Préfet de Police de « remettre des effectifs sur la voie publique », ces projets de mutualisation sont en réalité guidés uniquement par des considérations d'économies budgétaires et de dégagement d'effectifs pour créer la Police de sécurité du quotidien ;

Considérant que le Préfet du Val-de-Marne porte un projet de réorganisation des commissariats du Val-de-Marne qui conduirait notamment à la fermeture de nuit de commissariats, à la mutualisation de brigades de nuit et des BAC de jour ;

Considérant que ce énième projet de mutualisation d'effectifs de police entre commissariats porte en germe le risque de fermetures définitives de certains commissariats ;

Considérant que cette menace de fermeture est sérieuse puisque au printemps dernier l'État présentait son projet de fusion des commissariats qui prévoyait de diviser par deux leur nombre dans le Val-de-Marne ;

Considérant que ces projets conduiront à une dégradation du service public de sécurité ;

Considérant que les orientations proposées ne sont pas satisfaisantes et qu'elles n'apporteront pas de solution pérenne et tangible à l'insuffisance notoire des effectifs de police nationale déployés sur les communes du Val-de-Marne ;

Considérant que les syndicats de police nationale du département manifestent également leur désaccord face à cette réorganisation et dénoncent le passage en force de l'État qui refuse la consultation ;

Le conseil municipal,



À l'unanimité des membres présents et représentés,

S'oppose fermement à toute dégradation du service public de sécurité rendu en proximité et au quotidien par les forces de la police nationale dans le Val de Marne.

Demande solennellement à Monsieur le Préfet de police de Paris d'augmenter les effectifs dans le Val de Marne.

Demande une augmentation des effectifs de police et des moyens pour le commissariat de Villeneuve-Saint-Georges

Demande un commissariat uniquement pour Villeneuve-Saint-Georges et Valenton qui permette des interventions plus rapides sans avoir à traverser la Seine.

Demande parallèlement à Monsieur le Préfet du Val de Marne d'abandonner les projets évoqués de mutualisation des effectifs des commissariats Val de Marnais et d'engager une réelle consultation avec les élus et les acteurs locaux.

- VSG dit NON aux compteurs LINKY

M. BOYER

« Considérant que l'État français s'est fixé comme objectif de réaliser le déploiement généralisé des systèmes de comptage dits intelligents, communicants et évolués de type Linky ou Gazpar d'ici 2021 ;

Considérant que plus de 750 communes françaises s'opposent à l'installation de ces nouveaux compteurs ;

Considérant que le coût de cette opération sera supporté par les usagers et que les compteurs ne permettront le suivi de consommation en temps réel ;

Considérant que la mise en place des compteurs Linky facilitera les coupures d'électricité à distance et de ce fait pourra priver immédiatement de besoins de première nécessité des milliers d'usagers précaires ;

Considérant que la CNIL a décidé en octobre 2016 et février 2018 de diligenter des contrôles afin de s'assurer de la conformité de ce dispositif à la loi informatique et libertés ;

Considérant que la CNIL a mis en demeure le 27 mars 2018 la société Direct Énergie en raison d'une absence de consentement à la collecte des données de consommation issues du compteur communicant Linky et demande de se conformer à la loi dans un délai de trois mois ;

Considérant que l'association UFC Que Choisir dit qu'en l'état, le compteur Linky ne répond pas aux exigences normatives européennes et nationales et qu'en conséquence, n'est pas au



service des consommateurs pour une meilleure maîtrise de leur consommation énergétique et de leur budget ;

Considérant que cette association de consommateurs met le doigt sur trois carences majeures :

- l'absence d'évaluation probante préalable à la généralisation ;*
- la privatisation de l'accès aux données essentielles de consommation ;*
- le coût du dispositif supporté par l'ensemble des consommateurs ;*

Considérant que le remplacement de 35 millions de compteurs d'ici 2021 n'est pas gratuit, que le même nombre de compteurs est en état de marche et sera donc mis au rebut comme pour le remplacement des 35 millions de compteurs d'eau et des 11 millions de compteurs pour le gaz, Gazpar ;

Considérant que l'article L322-4 du CGCT précise que les ouvrages des réseaux publics de distribution, y compris ceux qui ayant appartenu à EDF ont fait l'objet d'un transfert au 1^{er} janvier 2005, appartiennent aux Collectivités territoriales ou à leur regroupement, et qu'ainsi le remplacement des compteurs chez les habitants par un Linky doit avoir l'autorisation de la commune ou de l'intercommunalité ;

Considérant que les organisations syndicales de l'énergie craignent qu'ERDF ne se serve de Linky pour baisser les effectifs à long terme, car d'ici 2020, ce sont 40 % des salariés qui partiront à la retraite. La mise en place de ces nouveaux compteurs dispensera l'entreprise d'envoyer des agents pour réparer les problèmes, puisque tout sera fait à distance. Les organisations s'inquiètent que ce ne soit plus les agents d'ERDF qui effectuent la pose des compteurs, mais des sous-traitants. Ce sont plus de 4 000 emplois de techniciens clientèles qui pourraient être supprimés ;

Considérant qu'avec le compteur Linky, l'article 7 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, où le consentement au traitement de données personnelles éclairé et spécifique n'est décidément plus assuré ;

Considérant les risques de coupures de courant facilitées, de problèmes de santé publique non maîtrisés, les risques d'incendie réels du compteur, les dangers que la communication des données récoltées potentiellement possible fait peser sur la vie privée peuvent fonder l'opposition des communes ;

Considérant qu'ERDF est seulement le concessionnaire et le gestionnaire, ses missions sont définies à l'article L322-8 du Code de l'Énergie ;

Considérant l'article L322-4 du Code de l'Énergie qui dispose que les ouvrages et réseaux publics de distribution appartiennent aux autorités organisatrices de distribution d'électricité, et malgré le droit donné au concessionnaire de développer et d'installer ces compteurs ;



Considérant que la commune de Villeneuve-Saint-Georges est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité, le Conseil municipal affirme que la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques :

- *s'oppose à l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky ;*
- *invite les habitants à faire connaître leur opposition auprès d'ERDF et GRDF et soutiendra toutes les mobilisations citoyennes en ce sens. »*

J'ajoute qu'une mobilisation se tiendra samedi à l'initiative de la CNL et du Conseil citoyen du Quartier Nord.

Mme DINNER

« [...] Le déploiement du compteur Linky, enfant chéri de la financiarisation de notre intimité, n'en finit toujours pas d'être combattu. Quand les usagers n'avaient d'information que des services de désinformation d'ENEDIS et de ses redevables, le compteur s'installait benoîtement. Maintenance, ce n'est plus le cas. La résistance s'organise, des collectifs se créent, la grogne monte.

Si le besoin en électricité est incontestable et doit être résolu par sa fabrication à partir d'énergies renouvelables et sa consommation par l'éducation à la sobriété énergétique, il doit alors s'organiser en conséquence. Fabrication et distribution s'organisent à partir de la volonté de l'utilisateur citoyen et non en fonction de la quantité de profit à tirer de l'opération.

Nous ne sommes pas opposés au progrès. Nous avons toutes et tous un portable que nous utilisons avec plus ou moins de précaution. Mais nous avons bien compris que si l'on nous propose de grandes innovations, ce n'est jamais gratuit, pas forcément en notre faveur, et qu'il nous faut chercher au-delà pourquoi, comment et à qui ces innovations profitent réellement.

Pour le Linky et ses « petits frères », c'est clair : leur mise en œuvre n'apporte rien au consommateur sauf de probables augmentations de facture et une très probable mise en danger de notre santé. Comme il a été dit dans le vœu, elle n'apporte rien à la société, sauf quelques milliers de chômeurs en plus. C'est pourquoi nous applaudissons des deux mains ce vœu et vous proposons, Madame la Maire, afin que la population soit informée, que vous fassiez un courrier à l'ensemble de la population pour valoriser et mettre en avant ce vœu. »

Mme la Maire

Je suis d'accord.

M. FAÏSSE

Je voterai ce vœu. Je souhaite simplement faire remarquer que l'installation des compteurs Linky relève de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, Madame Ségolène Royal étant à l'époque ministre en charge de l'Écologie.

M. BIYIK



Je ne suis pas favorable au compteur Linky, mais je ne participerai pas au vote. En effet, je ne partage pas tous les arguments énoncés.

Le conseil municipal,

**Par 33 voix pour,
Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,**

Affirme que la commune de Villeneuve-Saint-Georges, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, s'oppose à l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants « Linky ».

Invite les habitants à faire connaître leur opposition auprès d'ERDF et GRDF et soutiendra toutes mobilisations citoyennes en ce sens.

Présenté par le groupe « Agir pour Villeneuve-Saint-Georges » :

- Compteur Linky

M. GAUDIN

Le vœu porte également sur le sujet Linky, mais peut-être affiche-t-il une sensibilité quelque peu différente.

« [...] Plus de 7 millions de compteurs Linky sont déjà installés et 30 000 nouveaux le sont chaque jour par ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de France. Depuis plusieurs semaines, on enregistre des témoignages d'incendies, de pannes électriques et des dysfonctionnements de la domotique, qui auraient été provoqués par ce nouveau compteur électrique communicant.

Plus grave encore, des retentissements sur la santé ont été constatés, ainsi qu'une intrusion dans la vie privée des abonnés. Sont enregistrés « Les heures de lever et de coucher, les heures ou périodes d'absence ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc. » Il y a donc très clairement une atteinte à la vie privée.

Considérant que :

- La CNIL a dû poser des règles pour encadrer les conditions de collecte et d'utilisation de la courbe de charge, reconnaissant ainsi les risques d'atteinte à la vie privée. (Délibération n° 2018-04 du 15 novembre 2012.)

- Les radiofréquences ont été classées potentiellement cancérigènes pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

- L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie par le ministère de la Santé et devrait rendre un avis d'ici la fin de l'année.



- *L'électrosensibilité (hypersensibilité aux ondes électromagnétiques et radioélectriques, ou syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques), a été reconnue le 8 juillet 2015 comme un handicap par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse (TCI).*

- *La Cour des comptes a publié début février dans un rapport ses conclusions sur les compteurs Linky qu'elle juge "trop coûteux" et "pas assez avantageux" pour les consommateurs.*

- *De nombreux médias et associations de consommateurs ont rapporté que des compteurs Linky avaient pris feu créant des dégâts importants, voire des incendies.*

- *493 municipalités (dont Melun et Salon-de-Provence entre autres) ont pris une délibération pour suspendre l'installation du compteur Linky sur leur territoire. Yerres et Bonneuil-sur-Marne ont délibéré pour refuser l'installation du compteur Linky.*

Constatant qu'ENEDIS et les pouvoirs publics se réfugient dans le déni, mais aussi le mépris avéré par le président de la République, son gouvernement et sa majorité pour la population en continuant à vouloir imposer les compteurs Linky à des millions de citoyens qui n'en veulent pas.

Rappelant que le compteur n'appartient pas aux consommateurs, ni à ENEDIS, mais aux collectivités territoriales, communes ou regroupements, qui en délèguent la gestion aux entreprises de distribution.

Considérant ce qui précède, nous vous demandons, Mme la maire, de prendre un arrêté municipal pour suspendre l'installation de ce compteur et qu'un moratoire soit organisé sur ces compteurs « intelligents » et notamment qu'une réunion d'information des usagers soit organisée à Villeneuve avec ENEDIS. »

Nous ne sommes pas hostiles à un cumul des deux vœux qui semblent complémentaires. Le nôtre comprend un aspect davantage sanitaire. Je vous laisse libre.

Mme la Maire

Je suis d'accord.

M. BOYER

En ce qui concerne votre réunion d'information, nous avons rencontré ENEDIS il y a quelques mois. À l'époque, le sujet des compteurs Linky ne faisait pas encore l'actualité. Ceci dit, la société semblait disposée à organiser une réunion au sein de la commune. Au regard de l'ordre du jour de ce soir et de la préoccupation partagée par tous, nous pouvons la solliciter pour organiser une réunion au cours des prochaines semaines.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote.



Présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges sécurité » :

- Sauvegarde en général du patrimoine villeneuvois

M. ESPINAR

Compte tenu de ce qui a précédé au début de la séance, où je vous ai remercié d'avoir permis un recueillement pour ce lieutenant-colonel qui a donné sa vie pour sauver une femme, je n'ai plus rien d'autre à dire.

M. JONCRET

Je souhaite intervenir sur deux parties de ce vœu. Nous craignons que les nouveaux amis et riverains de la place du Lavoir à leur corps défendant, hormis certains et certaines, soient l'objet d'une petite manipulation de l'opposition et des partisans de l'immobilisme. Laisser en état nos quartiers et la rue de Paris permettrait en fait à des opportunistes de lancer encore toutes les rumeurs possibles, sans formuler aucune proposition. De bout en bout, la municipalité maintiendra donc son cap de la concertation avec tous, afin d'accompagner la rénovation du centre-ville, souhaitée par 99 % des Villeneuvois. Nous devons honorer les ambitions du plan national de rénovation des quartiers anciens dégradés pour lequel notre Ville a été lauréate et réaliser un cœur de ville pour toutes et tous. 68 % des Franciliens sont éligibles au logement social en Ile-de-France. Le taux est plus élevé encore à Villeneuve, mais avec 35 % de logements sociaux, nous sommes encore loin de répondre à la demande de la population, ce qui profite aux marchands de sommeil. La rue de Paris, avec 0 % de logements sociaux, est le plus ancien et triste exemple. Elle concentre le plus de pauvreté et de violence dans notre ville.

Faire du beau accessible en respectant l'histoire urbaine de notre commune : telle est notre ambition.

En ce qui concerne la deuxième partie de ce vœu, le geste d'Arnaud Beltrame à Trèbes est un acte fidèle aux idéaux de notre République, d'une résistance intransigeante, celle du CNR dont nous sommes héritiers dans cette Assemblée, locale et républicaine. Notre groupe ne participera pas à une manipulation organisée par ceux qui soutiennent Bachar el-Assad. La République n'est pas un jeu. Ses enfants morts pour elle ne sont pas des pions. Par principe, nous ne nous associerons jamais à un vœu d'un parti qui n'est pas comme les autres, ne respecte pas ni en paroles ni en actes les fondements de notre République, de liberté, d'égalité et de fraternité. Un parti, qui de par sa nature, oppose les gens entre eux, alors que quelles que soient leurs différences, ils composent la société et la font vivre. C'est un vœu populaire, liant deux questions à des fins politiciennes. Notre groupe votera contre.

Mme MORO

Je pense qu'il faut lire le vœu pour que chacun soit au fait du sujet, car ce n'est manifestement pas le cas :

« Notre Groupe « Villeneuve-Saint-Georges » s'associe à « Amis et riverains de la place du Lavoir » pour la sauvegarde en général du patrimoine villeneuvois, pour la sauvegarde et la rénovation de la place du Lavoir.

En suivant, nous proposons à la municipalité de baptiser la place du Lavoir du nom de :



« Place lieutenant-colonel Beltrame, héros martyr de la France du 30 mars 2018 » après un recueillement en son hommage, lors du Conseil Municipal du 12 avril 2018. »

Après vos soi-disant préoccupations pour l'avenir du département du Val-de-Marne, vous voilà maintenant préoccupés par la place du Lavoir. Nous avons entendu la crainte des riverains et leurs interrogations. Nous les comprenons. Le projet est en phase opérationnelle. La concertation se poursuivra. Nous invitons les Villeneuvoises et Villeneuvois à y participer pour coconstruire ensemble sa mise en œuvre. Il n'est pas question de dénaturer le patrimoine ancien du centre, mais il n'est pas non plus possible de le laisser tomber en lambeaux. Je pense que vous n'avez pas saisi le caractère antinomique de vos propos. On ne peut pas prétendre sauvegarder la place du Lavoir et son patrimoine et vouloir parallèlement en changer le nom. Sans remettre en cause la bravoure du lieutenant-colonel Beltrame, savez-vous ce que représente la place du Lavoir ? C'est ici que les lavandières venaient nettoyer le linge avant l'invention de la machine à laver. Cette place, située à proximité des berges de l'Yerres et de la Seine, y fait référence. Elle rappelle l'histoire de la vie quotidienne avant l'apparition de l'électroménager et de l'eau courante dans les foyers, mais aussi l'évolution de la place des femmes dans notre société. Vous souhaitez finalement supprimer cette mémoire de notre Ville tout en affirmant vouloir sauvegarder son patrimoine. Ce n'est pas sérieux. Nous voterons contre.

Le conseil municipal,

Par 26 voix contre,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté pour,

Birol BIYIK et Michel FAÏSSE n'ayant pas pris part au vote,

Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenue.

rejette le vœu présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges sécurité ».

Fin de séance à 22 h 15